

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés	Description
35	membres du personnel répartis entre les bureaux de Québec et de Montréal
3,77 M\$	en budget des dépenses de l'organisme
2 407	plaintes reçues au cours de la dernière année
655	conciliations décrétées au cours de la dernière année
220	enquêtes décrétées au cours de la dernière année
156	policiers ou autres agents de la paix ayant été cités à comparaître devant le Comité de déontologie policière au cours de la dernière année

1.2 Faits saillants

Comme la plupart des ministères et des organismes gouvernementaux, la pandémie actuelle a eu un impact direct sur la prestation de services offerts par le Commissaire à la déontologie policière, car une grande partie des activités de l'organisme consiste en des rencontres entre personnes ainsi qu'en des auditions devant un tribunal.

Accessibilité aux services

- Augmentation des plaintes reçues de 13 %, par rapport à l'année précédente. Le Commissaire a reçu 2 407 plaintes en 2020-2021 tandis que 2 138 plaintes avaient été déposées en 2019-2020.
- Adaptation des services en mode téléphonique ou virtuel afin de maintenir les activités de conciliation, d'enquête et d'audition qui nécessitent habituellement des rencontres en personne, tout en s'assurant de respecter l'esprit de la loi.
- Traduction du dépliant d'information générale en attikamek, cri, innu et inuktitut afin de mieux faire connaître le recours en déontologie policière aux communautés des Premières Nations et Inuits du Québec.

Performance de l'organisation

- Diminution de 18 % du nombre de conciliations décrétées au cours du présent exercice. En 2020-2021, 655 conciliations ont été décrétées par rapport à 797 au cours de l'année financière 2019-2020.

- Diminution constante du délai moyen des enquêtes depuis les cinq dernières années. Le délai moyen est passé de 245 jours en 2016-2017 à 173 jours en 2020-2021. Il s'agit d'une diminution de 29 %.
- Participation aux audiences publiques du Comité sur la réalité policière et production d'un mémoire proposant principalement des modifications législatives permettant d'augmenter l'efficacité et l'efficience du régime de déontologie policière.
- Démarrage d'une démarche d'optimisation des processus de travail pour les activités d'analyse préliminaire et de conciliation ainsi que pour l'analyse juridique après enquête visant principalement à diminuer les délais de traitement.
- Dépôt à la ministre d'un nouveau plan stratégique 2021-2025.

Développement de l'approche préventive

- Embauche d'une personne responsable de la prévention au sein du bureau du Commissaire. Cette personne a pour mandat de développer davantage l'axe prévention dans le domaine de la déontologie policière au cours des prochaines années, en collaboration avec divers partenaires tels que les organisations policières et l'École nationale de police du Québec.
- Engagement important au sein du Comité sectoriel issu du milieu policier sur le profilage racial et social coordonné par le ministère de la Sécurité publique, notamment en collaborant à la rédaction du Guide en matière de prévention, de détection et d'intervention à l'égard du profilage racial et social pour les gestionnaires des organisations policières du Québec ainsi qu'à l'organisation d'un webinaire de sensibilisation.